

QUI SOMMES-NOUS ?

MANGIN SAS est une filiale de GRAS SAVOYE, 1^{er} courtier français d'assurance, appartenant au groupe mondial Willis Towers Watson.

QU'EST-CE-QU' AssurCircuit ? :

AssurCircuit est une garantie d'assurance « optionnelle » pour les pilotes moto souhaitant assurer leur séjour de roulage hors compétition ou course de vitesse.

« Une chute n'arrive pas qu'aux autres ... »

Vous chutez sur le circuit.

- Vous êtes blessé ?
- Votre moto est trop endommagée pour reprendre la piste ?


La garantie prend en charge le remboursement de votre journée de roulage

- Si vous chutez le matin : journée remboursée à 100 %.
- Si vous chutez après la coupure de midi : journée remboursée à 50%.

Le dommage corporel ou matériel doit avoir été constaté par l'organisateur du roulage ou le chef de piste ou le service de sécurité présent sur la piste.

COMMENT SOUSCRIRE ? :

Compléter le bulletin d'adhésion



AssurCircuit

BULLETIN D'ADHESION
(VALABLE UNIQUEMENT POUR UN PILOTE)

COORDONNEES PILOTE

Madame Monsieur

Nom du pilote : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse du pilote : _____

N° de permis ou CASM : _____ Date d'obtention : _____

Telephone : _____ Email : _____

INFORMATIONS SUR LA MOTO

Immatriculation : _____ Marque : _____ Modèle : _____

INFORMATIONS SUR L'EVENEMENT

Organisateur : _____ Circuit : _____

Date de debut : ____ / ____ / 20____ Date de fin : ____ / ____ / 20____

CHOIX DE LA FORMULE

COCHER LA FORMULE CHOISIE
(Doit correspondre au nombre de jours restreints) :


Formule 1 jours :	15 euros	Tarification par pilote répondant pour chaque motocycle à l'unité de : MANGIN SAS AssurCircuit 40-42 Boulevard Raymond Poincaré 5000 BAR LE DUC
Formule 2 jours :	30 euros	
Formule 3 jours :	45 euros	

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Je soussigné, _____ déclare que les informations du présent bulletin d'adhésion sont sincères et vérifiables.
Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information (page 2 à 4 du présent document d'adhésion), valant conditions générales d'assurance et déclare accepter l'ensemble des conditions sans réserve.


Fait à : _____ Signature de l'adhésif : _____

Le : _____



Willis Towers Watson

Signer chaque page de la notice d'information jointe au bulletin d'adhésion dans l'espace « signature du pilote... »



NOTICE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES D'ASSURANCE

Contrat d'assurance collective de dommage n° 2 506 296 à adhésion facultative souscrit par GRAS SAVOYE BERGER SIMON SAS au capital de 2 737 900 € RCS METZ 209 182 843 Société de courtage en assurances, siège social: 61 avenue de la République - 57000 METZ. Courtier d'assurance - n° ORIAS 01 023 329

siège de M&S Europe Limited, société de droit anglais au capital de 107 118 676 £ Sterling, ayant son siège social The A&S Building, 18 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, Royaume-Uni, enregistrée au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le n°0448260, autorisée et contrôlée par le Prudential Regulation Authority, 20 Moorgate London, EC2A 4DA Royaume-Uni (PRA registration number 200001) - Succursale pour la France - Tour CB21 - 16 place de France - 92040 Courcouronnes, adresse postale: Tour CB21 - 16 place de France - 92040 Paris La Défense, RCS Nanterre 762 862 846, en qualité d'Assurance

AUS EUROPE LIMITED ET GRAS SAVOYE BERGER SIMON SAS sont soumis au contrôle de l'Assurance de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Tailbout, 75436 Paris Cedex 09.

Information de l'adhésif pour l'exercice du droit de renonciation conformément à l'article L112-10 du code des assurances

L'adhésif est invité à vérifier qu'il n'est pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, il bénéficie d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quarante jours (calendaris) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- l'adhésif a souscrit ce contrat à son fin sans professionnelle ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- l'adhésif justifie qu'il est déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat ;
- le contrat assure le matériel concerné et n'est pas indûment réduit ;
- l'adhésif n'a aucun intérêt garanti par ce contrat.

Dans cette situation, il peut exercer son droit de renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant qu'il bénéficie déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis. A réception de la lettre de renonciation par M&S Europe Limited, le contrat sera réputé ne jamais avoir existé. Toute cotisation éventuellement versée sera remboursée à l'adhésif au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de renonciation.

L'Assurance Circuit « Remboursement » garantit un seul assureur par adhésion et par séjour de roulage.

1- DEFINITIONS

Accident : tout événement soudain et imprévisible survenant sur la piste du circuit de roulage lors de la conduite du véhicule terrestre à moteur à deux roues et non intentionnellement provoqué par l'assuré

Adhérent/Assuré : la personne physique âgée de 16 ans révolus à la date du roulage sur le circuit et titulaire du B.S.C (Brevet de Sécurité Routière) ou C.A.S.M (Certificat d'aptitude au Sport Motocycliste) ou du permis Motocycliste délivré par un pays européen en cours de validité et permettant la conduite de véhicule terrestre à moteur et conducteur du véhicule terrestre à moteur sur le circuit et équipé d'un casque et des protections corporelles (gants, combinaison avec plastron ou jugulaire, dorsale et bottes) et dont le nom, prénom figurant sur le bulletin d'adhésion et la confirmation de souscription

Dommage corporel : toute atteinte corporelle subie par l'assuré conducteur du véhicule terrestre à moteur à deux roues lors d'un accident survenu en cours de roulage sur le circuit

Dommage matériel : tout dommage matériel subi par le véhicule à moteur deux roues lors d'un accident survenu en cours de roulage sur le circuit.

Franchise : Somme restant à la charge de l'Assuré en cas d'indemnisation et égale à l'indemnité réglée à l'Assuré

Véhicule terrestre à moteur : véhicule à deux ou trois roues conduit par l'assuré sur la piste de roulage du circuit et dont le marque, le modèle et le numéro d'immatriculation et le chassis figurent sur la confirmation de souscription de l'Assurance Circuit « Remboursement »

Circuit : circuit que la piste de roulage goudronnée ou asphaltée et délimité sur le bulletin d'adhésion et sur lequel se fait le roulage en dehors de toute compétition

Séjour de roulage : séjours de une journée minimum ou plus consécutives réservées et payées par l'adhésif et dont les dates figurent sur le bulletin d'adhésion au présent contrat d'assurance

Signature du pilote valant acceptation des conditions générales d'assurance.

Page 1 sur 3

ASSURCIRCUIT, UNE SOLUTION D'ASSURANCE PROPOSÉE PAR MANGIN SAS, Société de courtage d'assurance et de réassurance. Filiale de GRAS SAVOYE Berger Simon Groupe GRAS SAVOYE, 40-42 Boulevard Raymond Poincaré, 50000 BAR LE DUC. Tél : 03 29 79 06 78, Télécopie : 03 29 76 23 71. <http://www.grassavoie.com>

SAS au capital de 406 400 euros. R.C.S de BAR LE DUC sous le n° FR 35 343 335 808. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 000 615. (<http://www.orias.fr>)

Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue de Tailbout 75436 Paris Cedex 9.

Nous renvoyer vos documents à minima 15 jours avant votre roulage par email assurcircuit@grassavoie.com ou par courrier.

MANGIN SAS
AssurCircuit
40-42 Boulevard Raymond Poincaré
55000 BAR LE DUC



Willis Towers Watson

COMMENT REGLER VOTRE ADHESION ? :

- Règlement par chèque bancaire à envoyer à l'adresse figurant ci-dessus :
- Règlement par virement en indiquant en objet « AssurCircuit » :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

FRANCE				DOMICILIATION		NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
Code Etabli	Code Guichet	N. Compte	Cle R. I. B.	CRCA LAXOU NANCY ENTREPR		SAS MANGIN	
16106	01001	86401959176	01	Bank Identification Code (BIC)		40 BOULEVARD RAYMOND POINCARE 55000 BAR LE DUC	
ETRANGER uniquement International Bank Account Number (IBAN) FR76 1610 6010 0186 4019 5917 601				AGRIFRPP861			

COMMENT SAVOIR SI MON ADHESION EST VALIDÉE ? :

A réception de votre bulletin d'adhésion **ET** de votre règlement, nous vous transmettrons votre facture et votre bulletin d'adhésion contresigné.

EN CAS DE SINISTRE, QUE FAIRE ? :

Compléter et signer la déclaration de sinistre (Il est obligatoire de coller votre vignette d'accès piste sur votre déclaration)

Coller dans cette case votre vignette d'accès piste



FORMULAIRE DECLARATION DE SINISTRE

COORDONNÉES PILOTE

Inconnu M. Mlle M. Mlle

Nom de pilote : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse du pilote : _____

N° de permis ou CASM : _____ Date d'expiration : _____

Téléphone : _____ Email : _____

INFORMATIONS SUR LA MOTO

Immatri-culation : _____ Marque : _____

INFORMATIONS SUR LE SINISTRE

Date du sinistre : _____ Heure du sinistre : _____

Circuit : _____ Groupe : _____

COCHER LES CAS CORRESPONDANTES

Intervention du commissaire de piste : OUI NON Intervention médicale : OUI NON

CONSTATATION DES DOMMAGES

COCHER LES CAS CORRESPONDANTES

Pilote agit-il pour sa propre responsabilité par négligence ou imprudence ? OUI NON

Moto hors d'usage (Véhicule Organisateur) : OUI NON

<p>COMMISSAIRE</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>ORGANISATEUR</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>MÉDECIN CIRCUIT</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Signature : _____</p>
--	---	--

Prat : _____

Le : _____

Signature de pilote adhérent : _____

Willis Towers Watson

Faire signer la déclaration de sinistre à l'organisateur du séjour de roulage ainsi qu'au médecin circuit en cas de dommage corporel

- PAR COURRIEL

ASSURCIRCUIT@GRASSAVOYE.COM

- PAR COURRIER POSTAL

MANGIN SAS
ASSURANCE CIRCUIT
DEPARTEMENT SINISTRE
40-42 BOULEVARD RAYMOND POINCARE
55000 BAR LE DUC

NOUS CONTACTER :

- LOIC THOMAS

LOIC.THOMAS@GRASSAVOYE.COM

06.70.74.52.96

03.29.79.06.78

MANGIN S.A.S.

Willis Towers Watson